

L'évolution contemporaine du droit des contrats de travail à durée limitée

PREMIÈRE PARTIE : L'ALIGNEMENT SUR LE CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE, INSTRUMENT DE STABILITÉ DE L'EMPLOI À DURÉE LIMITÉE

TITRE I - La dualité des contrats de travail à durée limitée

Chapitre I - La limitation des contrats de travail à durée limitée au service de l'employeur

Chapitre II - L'instrumentalisation des contrats de travail à durée limitée au service de l'emploi

TITRE II - L'harmonisation du régime de la rupture des contrats de travail à durée limitée

Chapitre I - Le cantonnement des modes de rupture issus du droit commun des contrats

Chapitre II - L'adaptation en faveur du salarié des modes de rupture propres au droit du travail

DEUXIÈME PARTIE : L'ALIGNEMENT SUR LE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE, INSTRUMENT DE SANCTION DE L'EMPLOI À DURÉE LIMITÉE

TITRE I - La requalification-sanction, une technique juridique au service de l'emploi

Chapitre I - La mise en oeuvre de la requalification-sanction

Chapitre II - La complexité des conséquences de la requalification-sanction

TITRE II - L'extension de la requalification-sanction à l'ensemble des contrats de travail à durée limitée

Chapitre I - La requalification-sanction du contrat irrégulier en la forme

Chapitre II - La requalification-sanction du contrat injustifié au fond